

DÉPARTEMENT
FRANCAISE
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE DIX-NEUF FEVRIER (19/02/2026)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 13 Février 2026, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 22

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, M. Philémon DESSART, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Nabila CACOUCH, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 10

Mme Any DELCHER (Représentée par Madame Stéphanie GAYET), M. Guy LOURMEDE (Représenté par Monsieur Luc PORTES), **Adjoint**

M. Gabin LOPEZ (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), Mme Nicole LAFFINEUR (Représentée par Madame Pierrette ESQUIEU) M. Robert POMAREDE (Représenté par Monsieur Philippe LERMINEZ), Mme Laure POUTEAU (Représentée par Madame Arlette CAZORLA), Mme Jessie COTINET (Représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Soufiane ACHCHTOUI (Représenté par Madame Claudine MATALA), M. Jean-Claude LORENZO (Représenté par Madame Estelle HEMMAMI), M. Robert DUPARC (Représenté par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT ABSENT : 1

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**.

Monsieur Jérôme POUGNAND est nommé secrétaire de séance.

15 – 19 février 2026

***15. Convention de servitude de passage de canalisations
souterraines sur les parcelles communales cadastrées section
CR n°0685 et 0687 avenue du Docteur Rouanet avec la SA
ENEDIS***

Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe THIERS

Vu le courrier reçu en date du 19/01/2026 de la société CONCEPT INGENIERIE RESEAUX, ayant son siège à MONTAUBAN (82000), 35, avenue du Danemark, représentant la SA ENEDIS,

Vu la convention de servitude (annexée) établie par la SA ENEDIS en vue de l'établissement à demeure de six canalisations souterraines, sur une longueur d'environ 160 mètres dans une bande d'un mètre de large, ainsi que ses accessoires et autres droits stipulés à l'article 1, nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité avenue du Docteur Rouanet – 82200 Moissac, sur les parcelles cadastrées section CR 0685 et 0687, propriétés de la commune,

Vu le plan cadastral et le schéma du projet,

Considérant que la convention prendra effet à compter de la date de sa signature,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

AUTORISE la mise à disposition des terrains, l'accès du personnel et du matériel de la SA ENEDIS sur les parcelles cadastrées section CR n° 0685 et n° 0687 – avenue du Docteur Rouanet – 82200 Moissac,

APPROUVE la convention de servitude à titre gratuit établie par la SA ENEDIS pour l'établissement à demeure de six canalisations souterraines sur une longueur d'environ 160 mètres dans une bande d'un mètre de large, ainsi que ses accessoires et autres droits stipulés à l'article 1, pour la distribution d'électricité CR n° 0685 et n° 0687 – avenue du Docteur Rouanet – 82200 Moissac, propriétés de la commune,

DIT que les frais liés à cette opération seront à la charge de la SA ENEDIS,

AUTORISE Monsieur le Maire, agissant par délégation, à signer tous les documents à intervenir relatifs à cette convention de servitude.

Pour copie conforme
Moissac, le 20 février 2026

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Jérôme POUGNAND